VILLE DE CARCASSONNE

N° 26126

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°2 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

EXPOSITION DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2026 AU LUNDI 4 JANVIER 2027
ASSOCIATION ARTS ET FÊTES
****
chapelle des dominicaines

La Ville de Carcassonne a affecté un lieu dédié aux expositions d'artistes à la Chapelle des Dominicaines sis 17 rue de Verdun à Carcassonne.

Vu la demande de Madame Fanny ASENSIO, d'organiser une exposition.

Compte tenu de l'intérêt de la demande dans le cadre des activités culturelles initiées par la Ville, je décide de sa mise à disposition de manière temporaire du Lundi 7 Décembre 2026 au Lundi 4 Janvier 2027.

La commune prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Le preneur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol).

La convention annexée à la présente décision a pour but de fixer les modalités de cette mise à disposition.

Il convient de signer et exécuter tout acte ou document lié à intervenir.

Carcassonne, le 26 octobre 2026

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211100698-20261026-34824-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2026
Publication : 17/11/2026

MAIRIE DE CARCASSONNE 024 AUDE 11000